



Inscription et admission

Étape 1 : Pour être admissible à l'école Primevère la famille doit avoir rempli **un dossier d'inscription**, à envoyer ou déposer à l'école avec l'ensemble des pièces demandés. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Étape 2 : Le dossier est analysé par la direction de l'école. Chaque dossier est analysé avec le plus grand soin afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des familles.

Étape 3 : RDV avec l'école. La famille et l'élève seront reçus par la direction ainsi qu'un membre du comité de pilotage de l'école. Nous attendons des parents et futurs élèves d'être en accord avec les principaux choix éducatifs et avec la pédagogie mise en place. Nous souhaitons une confiance réciproque pour assurer la continuité et la cohérence nécessaire entre les familles et l'école. A ce stade, les familles qui le souhaitent pourront **confirmer leur volonté de poursuivre avec l'inscription le leur enfant ou pas.**

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants et adolescents qui ne pourront être admis seront inscrits sur liste d'attente.

Étape 4 : Semaine de découverte. Nous invitons les élèves du CP à la 3^{ème} qui souhaitent intégrer notre école à venir passer une semaine chez nous afin de voir comment ils se sentent dans notre établissement. L'enfant en période de découverte sera accueilli dans sa classe et suivra une semaine « classique » dans notre établissement. En cas de besoin cette période de découverte peut être renouvelé une fois, auquel cas une participation financière de 40€ sera demandé aux familles. Pendant cette période, les parents sont également invités à venir assister à au moins un repas avec leur enfant. Cela permet au parent de découvrir lui aussi l'environnement dans lequel son enfant pourra grandir, et rencontrer de manière conviviale une partie de l'équipe.

Étape 5 : Et après ? A la suite de cet essai, l'école et la famille bénéficie d'un délai de 15 jours pour prendre la décision finale. Si nécessaire, et avec votre accord, l'école peut alors avoir besoin de contacter l'établissement où l'enfant était inscrit précédemment, ainsi que les professionnels qui accompagnent votre enfant de pour obtenir de plus amples renseignements. A l'issue de ce délai, l'école se prononce sur l'admissibilité de l'élève et la famille se doit de confirmer ou non l'inscription.

Si la famille ne donne pas suite à l'inscription, seuls les frais d'inscription seront conservés.

Dans le cas où nous jugerions ne pas pouvoir apporter à votre enfant l'accompagnement éducatif dont il aurait besoin aucun frais ne sera alors retenu, et vous choisirez si vous le souhaitez d'annuler votre adhésion à notre association.